

**LE MAIRE  
DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ainsi conçu : "Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints",  
**VU** les délibérations du Conseil Municipal 03 juillet 2020 et du 25 juin 2021  
**VU** les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 et 25 juin 2021,  
**VU** le tableau du Conseil Municipal en date du 25 juin 2021  
**VU** l'arrêté fixant les délégations de fonctions aux Adjoints,  
**VU** l'arrêté fixant les délégations données à des conseillers municipaux,

Considérant les absences d'adjoints et de conseillers délégués,  
Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'exercice des délégations confiées.

**ARRÊTÉ**

**ART. 1 : Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :**

Du 25 juillet au 21 août 2022 les services concernant :

LES RESSOURCES HUMAINES

Dont la signature de toutes pièces et correspondances courantes relatives à la gestion des ressources humaines.

LES RELATIONS AUX ÉLUS et LES GROUPES POLITIQUES

LES ENQUÊTES PUBLIQUES et donc tout acte nécessaire dans le cadre de la procédure dont les arrêtés portant avis d'enquête publique

**ART. 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement, du 25 juillet au 21 août 2022, de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délégation est donnée pour s'occuper dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences et empêchements, à :**

- **M. Frédéric PILAUD**, Conseiller Municipal
- **Mme Valérie BERNARD**, Conseillère Municipale
- **Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER**, Conseillère Municipale

**ART. 3 : Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :**

Du 03 au 26 août 2022 les services concernant :

- Les relations sociales

**ART. 4 : Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :**

**Du 15 août au 04 septembre 2022 les services concernant :**

NATURE EN VILLE

- Protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et plus largement des espaces naturels
- Assurer la promotion, le déploiement puis le suivi des autorisations des permis de végétaliser, des jardins familiaux et des jardins partagés

AGRICULTURE, ALIMENTATION, et RESTAURATION

- Etre le référent des équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la restauration collective et de la restauration scolaire

**ART. 5 : En l'absence ou en cas d'empêchement, du 15 août au 04 septembre 2022, de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe,, délégation est donnée pour s'occuper :**

**à Mme Laetitia BEN SADOK, Conseillère Municipale :**

- De la restauration collective durable et scolaire (UPC)

**ART. 6 : Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :**

**Du 01 au 20 août 2022 les services concernant :**

FINANCES

- Assurer le suivi du budget (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire et compte administratif) et plus largement des finances de la Ville (ensemble des opérations financières de la Ville)
- Assurer le suivi de la commande publique (marchés publics et délégations de Service Public)

ADMINISTRATION GENERALE

Assurer le suivi :

- De l'Etat Civil et du funéraire
- Du recensement de la population
- Des élections
- Des affaires juridiques

Etre la référente des lieux funéraires

**ART. 7: En l'absence ou en cas d'empêchement, du 01 au 20 août 2022, de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délégation est donnée pour s'occuper :**

**à Mme Dominique BRIAT, Conseillère Municipale**

- De la commande publique

**à Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Conseillère Municipale**

- De l'administration générale : état civil, recensement et élections
- Des affaires juridiques
- Du funéraire

**ART. 8 :** *En l'absence ou en cas d'empêchement* **du 01 au 20 août 2022**, de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délégation est donnée, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences et empêchements, à :

- Mme Marion BARRAUD, Conseillère Municipale
- Mme Dominique BRIAT, Conseillère Municipale
- Mme Lucie MIZOULE, Conseillère Municipale
- Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Conseillère Municipale

Pour s'occuper de la **signature de toutes pièces et correspondances relatives à la comptabilité courante.**

**ART. 9 :** Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour s'occuper de la signature dans le domaine des Affaires Juridiques :

**Du 08 au 28 août 2022 :**

- Des courriers relatifs aux dégâts du domaine de la Commune
- Des lettres d'alerte des commerçants au sujet de la commission d'indemnisation amiable
- Des documents et courriers concernant les contraventions des véhicules de la Ville
- Des régularisations et des dépôts de plainte

**ART. 10 :** Mme Christine DULAC-ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :

**Du 27 juillet au 28 août 2022 les services concernant :**

- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments à vocation culturelle, socioculturelle et artistique

**ART. 11 :** Mme Dominique BRIAT, Conseillère municipale déléguée, reçoit délégation pour assurer :

**Du 25 juillet au 15 août 2022 les services concernant :**

**URBANISME**

- Instruire, délivrer et contrôler les autorisations d'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, procès verbaux d'infraction...)
- Instruire les autorisations d'occupation des sols concernant la sécurité des bâtiments et équipements recevant du public
- Signer des certificats d'urbanisme
- Assurer le suivi du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Montferrand

**ART. 12 :** Mme Christine DULAC-ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :

**Du 08 au 23 août 2022 les services concernant :**

- Mettre à disposition des associations des salles, locaux divers, matériel, véhicules...
- Assurer le suivi des centres associatifs ainsi que celui des salles de quartier qui sont liées à la vie associative
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments à vocation associative

**ART. 13 : Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :**

**Du 25 juillet au 28 août 2022 les services concernant :**

**POLITIQUE SOCIALE – INCLUSION DES PERSONNES AGEES et EN SITUATION DE HANDICAP**

- Mettre en place la politique sociale de la Ville de Clermont-Ferrand dans toutes ses dimensions, notamment en direction des plus fragiles et exclus, des personnes âgées et en situation de handicap, basées sur la logique de parcours, l'inclusion et s'inscrivant dans la durée
- Mettre en place une politique d'accompagnement social et d'aide à l'insertion des jeunes précaires (Fonds local d'aide aux jeunes) et plus largement en direction du public précaire et exclu (Fonds de Solidarité Logement, commission des aides facultatives...)
- Soutenir l'action des associations à caractère social dans le déploiement des initiatives de lutte contre toutes les formes de précarité et d'isolement (accompagnement, mise à disposition de locaux, aides matérielles et subventions)
- Etre la référente pour les équipements, installations et bâtiments à vocation sociale et concernant le secteur des personnes âgées et en situation de handicap
- Assurer l'action sociale liée au logement en lien avec le CCAS et le Conseil Départemental

**ART. 14 : En l'absence ou en cas d'empêchement, du 25 juillet au 28 août 2022, de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délégation est donnée pour s'occuper :**

**à Mme Dominique BRIAT, Conseillère Municipale**

- Du soutien aux publics précaires et exclus (Fonds de Solidarité Logement, commission des aides facultatives)

**à M. Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Conseiller Municipal**

- De l'accompagnement social et aides à l'insertion des jeunes précaires

**à M. Pierre MIQUEL, Conseiller Municipal**

- Du handicap et de l'accessibilité

**à M. Lucas PEYRE, Conseiller Municipal**

- De la politique gérontologique, notamment de l'inclusion des personnes âgées, du répit des aidants et de la politique intergénérationnelle

**ART. 15 : M. Cyril CINEUX, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :**

**Du 19 juillet au 28 août 2022 les services concernant :**

**PLANIFICATION et POLITIQUE FONCIERE**

- Mettre en œuvre les outils de réserve (relations avec EPF SMAF) et de maîtrise foncières :
  - actes de cession et d'acquisition et de mise à disposition immobilière
  - procédure d'expropriation
  - définition des périmètres de préemption urbain et exercice du droit, en lien avec le droit de préemption commercial
- Assurer le suivi de l'aménagement de l'Eco quartier de TREMONTEIX

**ART. 16 :** *En l'absence ou en cas d'empêchement, du 19 juillet au 28 août 2022, de M. Cyril CINEUX, Adjoint, délégation est donnée pour s'occuper :*

à **M. Pierre SABATIER**, Conseiller Municipal

- Des outils de réserve et de maîtrise foncière

**ART. 17 :** **Mme Christine DULAC ROUGERIE**, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :

**Du 03 au 24 août 2022 les services concernant :**

PETITE ENFANCE

- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments dédiés à la Petite Enfance
- Traiter les demandes liées à l'accueil des enfants

EDUCATION

- Engager la compétence de la Ville en matière de périmètres et d'inscriptions scolaires en lien avec la carte scolaire de l'Education Nationale
- Suivre la vie scolaire et la Caisse des écoles
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments à vocation scolaire et périscolaire

ENFANCE ET JEUNESSE

- Déployer une politique en matière d'enfance et de jeunesse : activités jeunesse, séjours de loisirs, insertion des jeunes, concertation avec les jeunes, accès à la culture, aux sports...
- Etablir des liens avec les collèges, les lycées, les centres de formations d'apprentis et les associations agissant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments dédiés à l'enfance et dans le domaine de la jeunesse

**ART. 18 :** *En l'absence ou en cas d'empêchement, du 03 au 24 août 2022, de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délégation est donnée pour s'occuper :*

à **Mme Anna AUBOIS**, Conseillère Municipale

- Des liens avec les collèges, lycées et les centres de formations d'apprentis

à **Mme Wendy LAFAYE**, Conseillère Municipale

- De l'insertion des jeunes

**ART. 19 :** **Mme Christine DULAC ROUGERIE**, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :

**Du 08 au 28 août 2022 les services concernant :**

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DE L'ENFANCE et DE LA PETITE ENFANCE

- Suivre les travaux d'investissement programmés dans les écoles, centres de vacances, UPC, restaurants scolaires et crèches (PPI)
- Suivre les petits travaux d'investissement dans les écoles (hors PPI)
- Développer un projet global de végétalisation progressive des cours d'écoles

ACTIVITES SPORTIVES DE PROXIMITE

- Suivre les activités sportives de proximité et être l'interlocuteur des acteurs qui les conduisent

**ART. 20 :** *En l'absence ou en cas d'empêchement, du 08 au 28 août 2022, de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délégation est donnée pour s'occuper :*

- à **M. Thomas WEIBEL**, Conseiller Municipal
- De la végétalisation des cours d'écoles

**ART. 21 :** Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :

Du 19 au 31 juillet 2022 les services concernant :

- Référente pour les équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la vie étudiante et universitaire

**ART. 22 :** Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :

Du 19 juillet au 31 juillet 2022 et du 27 au 31 août 2022 les services concernant :

- Service Guichet Unique Enfance-Familles

**ART. 23 :** Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :

Du 19 juillet au 04 août 2022 les services concernant :

COMMERCES et ARTISANAT

- Créer les conditions économiques et un environnement urbain favorables au commerce :
  - Autorisations d'occupation commerciale du domaine public : terrasses, pré-enseignes, enseignes, accessoires et publicité (autorisations et Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE))
  - Affichages publicitaires permanents
  - Ouvertures du dimanche
  - Concessions d'occupation du domaine public : kiosques...
  - Transferts de débits de tabac et de boisson
  - Ventes en liquidation et au déballage
- Lutter contre la vacance commerciale et maintenir la mixité commerciale :
  - Examen des déclarations d'intention d'aliéner des fonds de commerce
- Renforcer l'attractivité commerciale de la ville et accompagner les mutations :
  - Autorisations d'installation sur le domaine public (commerce non sédentaire)
  - Relations partenariales avec les associations de commerçants et les chambres consulaires (des métiers et du commerce)
- Valoriser les halles et marchés de plein air :
  - Suivi des Halles Saint-Pierre et Saint-Joseph
  - Développement de la filière « circuits courts »
  - Activité commerciale sur les marchés, autorisations de vente
  - Permis de stationnement : marchés, brocantes, cirques, vogues, fêtes foraines, foires...

POLITIQUES MEMORIELLES

- Participer aux commémorations
- Etre le référent de la Maison du Combattant

**ART. 24 :** *En l'absence ou en cas d'empêchement du 19 juillet au 04 août 2022, de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délégation est donnée pour s'occuper :*

**à Mme Anna AUBOIS**, Conseillère Municipale

- Des politiques mémorielles

**à M. Pierre SABATIER**, Conseiller Municipal

- Du commerce
- De l'artisanat
- Des terrasses et des enseignes commerciales

**à M. Vincent SOULIGNAC**, Conseiller Municipal

- Des halles et marchés

**ART. 25 :** **Mme Christine DULAC ROUGERIE**, 1<sup>ère</sup> Adjointe, reçoit délégation pour assurer :

Du 25 juillet au 16 août 2022 les services concernant :

- Etre la référente pour les équipements, installations et bâtiments de proximité (centres sociaux)

**ART. 26 :** **Mme Christine DULAC ROUGERIE**, 1<sup>ère</sup> Adjointe reçoit délégation pour assurer :

Du 01 au 07 août et du 15 août au 04 septembre 2022 les services concernant :

SANTE PUBLIQUE

- Gérer les affaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement
- Effectuer des visites des établissements accueillant des malades atteints de troubles mentaux
- Mener des actions en matière d'hygiène et de salubrité (service hygiène et de santé)
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la santé

ACCUEIL DES NOUVELLES POPULATIONS

- Assurer le suivi de la Mission Migrants et Réfugiés (Contrat d'accueil et d'intégration des réfugiés avec la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés)
- Instruire et signer les attestations d'accueil

**ART. 27 :** *En l'absence ou en cas d'empêchement, du 01 au 07 août et du 15 août au 04 septembre 2022, de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délégation est donnée pour s'occuper :*

**à M. Samir EL BAKKALI**, Conseiller Municipal

- De l'accueil des nouvelles populations

**à M. Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL**, Conseiller Municipal

- De l'accueil et la solidarité avec les migrants

**ART. 28 :** Mme Christine DULAC ROUGERIE, M. Cyril CINEUX et Mme Dominique BRIAT reçoivent également délégation de signature de Monsieur le Maire dans les domaines de compétences et périodes évoqués dans le présent arrêté.

**ART. 29 :** Les mesures du présent arrêté prévalent en cas de contradiction avec les dispositions des autres arrêtés antérieurs notamment du 25 juin et 07 juillet 2021 portant délégation en vigueur.

**ART. 30 :** Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

**ART. 31 :** Mme la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

19 JUIL 2022

Le Maire,



Olivier BIANCHI



*Le Maire certifie sous sa responsabilité*

*le caractère exécutoire de cet acte*

- Notifié le 20 JUIL 2022

- Transmis au représentant de l'État le 19 JUIL 2022

- Affiché le 19 JUIL 2022

- Publié le